

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie.
La séance a été publique.

Présents : Mmes Marie-Josèphe RAIMBAULT, Nathalie REVERDY, Martine PASTOU, Valérie CHAMBON, Delphine FOUCHER

Mrs Thierry MOINDROT, Michel BEDU, Yann RAIMBAULT, Jean-Claude DERBIER, Patrick DOUCET, Gérard LEGER, Olivier EGEE et Jean-Luc RAIMBAULT

Absent : Sonia RAIMBAULT, David CENDRIE

Monsieur Olivier EGEE a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 novembre est approuvé.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BOURG

La société Axiroute propose un avenant au marché pour la fourniture et la mise en œuvre de béton désactivé sur les trottoirs et sur la place, en lieu et place de l'enrobé initialement prévu au marché.

Le montant de l'avenant s'élève à 28 749.95 € HT.

Après discussion, les membres du conseil municipal décident de ne pas retenir cette proposition, mais évoquent la possibilité de conserver le béton stabilisé uniquement sur la place. Un chiffrage sera demandé en ce sens.

Il sera également demandé un devis à la société Axiroute concernant la démolition du mur le long des escaliers de la boulangerie et des anciens toilettes publiques ainsi que la mise en place d'une structure, mur, enrochement, gabions, en remplacement.

Monsieur Patrick DOUCET propose la mise en place de fourreaux en prévision d'une éventuelle borne de recharge pour véhicules électriques.

L'achat de mobilier urbain est prévu au marché comme suit :

- Bancs : prix unitaire fourni et posé de 430 € HT
- Corbeilles : prix unitaire fourni et posé de 460 € HT
- Abri bus : prix unitaire fourni et posé de 4600 € HT, dimension L 2.50 x l 1.50 m

Le choix du conseil municipal se porte sur :

- L'abri bus POTEAUX CARRES, avec option bardage supplémentaire et coupe-vent de toiture, de couleur gris pour un prix de 3310.00 € (KROMM)
- Le banc URBINO pour un montant de 432.50 € (HENRY)
- La corbeille RADIUS pour un montant de 363.00 € (KROMM)

Madame le maire a rencontré le secrétaire général de la préfecture le mardi 17 janvier concernant l'attribution de fonds de soutien à l'investissement. Celui-ci a indiqué que 4 projets ont fait l'objet d'une aide, et que le projet de la commune de Sury en Vaux n'avait pas été retenu par les membres de la commission.

DIVERS

Regroupement des ordures ménagères

Suite à l'implantation des 1^{ers} containers dans les hameaux, une réunion s'est tenue à Chappe, La Vallée et La Barondée, en présence du syndicat des ordures ménagères et des habitants.

Il est convenu que le camion de ramassage des poubelles pourra continuer à tourner sur des terrains privés à condition d'avoir l'autorisation écrite des propriétaires (famille FLEURIET LOUAT à

Chappe, Jean Philippe AGISSON à la Vallée). Concernant la Barondée, il est demandé à la commune un busage pour faciliter le demi-tour du camion.

Les réclamations des habitants continuent toujours à arriver en mairie. Une nouvelle réunion est de nouveau programmée avec le syndicat et véolia le jeudi 19 janvier.

Election à la communauté de communes

L'élection des président et vice-président s'est tenue le mardi 17 janvier à Savigny-en-Sancerre.

Laurent Pabiot, maire de Sancerre, a été élu président au 2^{ème} tour, face à Gilles Henri DOUCET.

Les vice-présidents sont : Marie Christine BERGERON (maire de Léré), Jean-Claude RAIMBAULT (maire de Sury-es-Bois), Sophie CHESTIER (maire de Veaugues), Jean-Michel GARNIER (adjoint de Bannay), Chantal MILLERIOUX (maire du Noyer), Julien BARBEAU (maire de Feux), Tatiana LANTERNIER (adjointe de Belleville) et Rémi PIERRE (maire de Jars).